



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Nos réf. D-21-020068

Paris, le 13 JUIL. 2021

Etre transgenre correspond au fait pour une personne d'avoir une identité sexuelle ressentie en conflit avec son sexe physique de naissance. On estime entre 20 000 et 60 000 personnes transgenre en France. Parmi elles, certaines sont engagées dans des parcours de soins dont la longueur, la difficulté et les entraves retiennent toute mon attention.

Ces dernières années, le regard médical et sociétal porté sur la transidentité s'est considérablement modifié. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a retiré en 2018 le sujet de la transidentité du champ de la psychiatrie en le déplaçant dans le domaine de la santé sexuelle. Ce faisant, elle a dépsychiatrisé « l'incongruence de genre » en sortant ce « diagnostic » du chapitre des troubles mentaux et du comportement de la classification internationale des maladies (CIM) et en l'intégrant dans la classification liée à la santé sexuelle. De nombreuses études ont en effet montré que la souffrance psychique et le handicap fonctionnel ne sont pas présents chez toutes les personnes « Trans » et, lorsqu'ils sont présents, relèvent de facteurs sociaux et environnementaux, concluant que les problématiques psychologiques ou psychiatriques liées à la transition ne sont pas dues au changement de genre en lui-même mais au rejet social, aux violences et aux discriminations liés à cette transition.

Pourtant, l'organisation du parcours de transition en France n'a pas encore intégré ces évolutions et ce dernier reste encore fondé sur la proposition faite par la HAS dans son rapport de novembre 2009 intitulé « *situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge du transsexualisme en France* ». Ce parcours médical s'appuie sur un certificat médical délivré par un psychiatre, aussi bien pour sa mise en œuvre que pour sa prise en charge par la sécurité sociale.

Plus encore, certaines demandes émanant du champ associatif témoignent de difficultés d'accès aux soins et aux droit en de nombreux points du territoire.

Conscient de l'importance de cette question, j'ai saisi le 23 avril 2021 la HAS dans l'optique d'actualiser ses recommandations de 2009. Ces travaux débuteront au premier trimestre 2022.

D'ici là et afin, notamment d'éclairer les travaux de la Haute Autorité, j'ai décidé de vous confier une mission réalisant un bilan documenté de l'état de santé et des prises en charge sanitaire et médico-sociale des personnes transgenres en France.

Vous veillerez ainsi à

- Décrire les principaux besoins de santé spécifiques des personnes transgenres ;
- Construire un état des lieux des prises en charge actuelles surtout l'accès à l'hormonothérapie et aux soins chirurgicaux ;
- Qualifier et dans la mesure du possible à quantifier les discriminations et refus de soins auxquels sont confrontés les personnes ;

M. Simon JUTANT
Association ACCEPTESS-T
39 bis Boulevard Barbès
75018 Paris

- Etre particulièrement attentifs aux situations des mineurs, des plus vulnérables dont les personnes âgées, sans papier ou encore les personnes présentant des pathologies associées en réalisant un focus sur la santé mentale ;
- Proposer un modèle d'implication des associations dans les prises en charge et la définition des parcours de soin, la démocratie sanitaire et l'expertise scientifique ;
- Proposer des recommandations pour une prise en charge optimale des personnes transgenres.
- Proposer des recommandations pour améliorer le respect du droit des usagers et permettre une meilleure diffusion de l'information sur les bonnes pratiques, la réglementation et leurs évolutions respectives. ;

Pour mener à bien votre mission, vous pourrez vous appuyer sur la Direction générale de l'organisation des soins, la Direction générale de la santé. Vous pourrez également associer à vos réflexions les personnalités que vous jugerez utiles et nécessaires. Vos conclusions sont attendues pour la fin du mois de novembre 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VERAN

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Olivier VERAN". The signature is fluid and includes a small flourish at the end.



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Nos réf. D-21-020067

Paris, le

13 JUIL. 2021

Etre transgenre correspond au fait pour une personne d'avoir une identité sexuelle ressentie en conflit avec son sexe physique de naissance. On estime entre 20 000 et 60 000 personnes transgenre en France. Parmi elles, certaines sont engagées dans des parcours de soins dont la longueur, la difficulté et les entraves retiennent toute mon attention.

Ces dernières années, le regard médical et sociétal porté sur la transidentité s'est considérablement modifié. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a retiré en 2018 le sujet de la transidentité du champ de la psychiatrie en le déplaçant dans le domaine de la santé sexuelle. Ce faisant, elle a dépsychiatrisé « l'incongruence de genre » en sortant ce « diagnostic » du chapitre des troubles mentaux et du comportement de la classification internationale des maladies (CIM) et en l'intégrant dans la classification liée à la santé sexuelle. De nombreuses études ont en effet montré que la souffrance psychique et le handicap fonctionnel ne sont pas présents chez toutes les personnes « Trans » et, lorsqu'ils sont présents, relèvent de facteurs sociaux et environnementaux, concluant que les problématiques psychologiques ou psychiatriques liées à la transition ne sont pas dues au changement de genre en lui-même mais au rejet social, aux violences et aux discriminations liés à cette transition.

Pourtant, l'organisation du parcours de transition en France n'a pas encore intégré ces évolutions et ce dernier reste encore fondé sur la proposition faite par la HAS dans son rapport de novembre 2009 intitulé « *situation actuelle et perspectives d'évolution de la prise en charge du transsexualisme en France* ». Ce parcours médical s'appuie sur un certificat médical délivré par un psychiatre, aussi bien pour sa mise en œuvre que pour sa prise en charge par la sécurité sociale.

Plus encore, certaines demandes émanant du champ associatif témoignent de difficultés d'accès aux soins et aux droit en de nombreux points du territoire.

Conscient de l'importance de cette question, j'ai saisi le 23 avril 2021 la HAS dans l'optique d'actualiser ses recommandations de 2009. Ces travaux débuteront au premier trimestre 2022.

D'ici là et afin, notamment d'éclairer les travaux de la Haute Autorité, j'ai décidé de vous confier une mission réalisant un bilan documenté de l'état de santé et des prises en charge sanitaire et médico-sociale des personnes transgenres en France.

Vous veillerez ainsi à

- Décrire les principaux besoins de santé spécifiques des personnes transgenres ;
- Construire un état des lieux des prises en charge actuelles surtout l'accès à l'hormonothérapie et aux soins chirurgicaux ;
- Qualifier et dans la mesure du possible à quantifier les discriminations et refus de soins auxquels sont confrontés les personnes ;
- Etre particulièrement attentifs aux situations des mineurs, des plus vulnérables dont les personnes âgées, sans papier ou encore les personnes présentant des pathologies associées en réalisant un focus sur la santé mentale ;

Docteur Hervé Picard
Cabinet Ipsos santé
323, rue Saint-Martin
75003 Paris

- Proposer un modèle d'implication des associations dans les prises en charge et la définition des parcours de soin, la démocratie sanitaire et l'expertise scientifique ;
- Proposer des recommandations pour une prise en charge optimale des personnes transgenres.
- Proposer des recommandations pour améliorer le respect du droit des usagers et permettre une meilleure diffusion de l'information sur les bonnes pratiques, la réglementation et leurs évolutions respectives. ;

Pour mener à bien votre mission, vous pourrez vous appuyer sur la Direction générale de l'organisation des soins, la Direction générale de la santé. Vous pourrez également associer à vos réflexions les personnalités que vous jugerez utiles et nécessaires. Vos conclusions sont attendues pour la fin du mois de novembre 2021.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VERAN

